

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-cinq le 20 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 13 mai 2025, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

**Etaient présents :**

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Mme SENTIER, Adjoints, M. CASTETS, Mme THEUIL, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme BAUDERE, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, M. MOINET, Mme SANCHEZ, Conseillers Municipaux.

**Etaient excusés et représentés par pouvoir:**

Mme HIMPENS à Mme SARRAUTE, Mme GRANGEON à Mme MERCHADOU, M. CARDOSO à Mme GIROTTI, Mme HOLGADO à M. CARREAU, M. RENAUD à Mme SENTIER, M. JOUBE à Mme SANCHEZ

**Etaient absents:**

M. ELIAS, M. DURANT, Mme LUCKHAUS, Mme DUBOURG

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. EYMAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Conseillers en exercice : 27**

**Conseillers présents : 17**

**Conseillers votants : 23**

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**1 – ACQUISITION DE PARCELLES**

**Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

Depuis de nombreuses années, une convention tripartite lie la Ville de Blaye, le Centre Hospitalier de Blaye et l'association « Les Jardins Partagés du Saugeron », pour la mise à disposition de terrains situés en bordure du ruisseau du Saugeron.

Cet espace, appartenant au Centre Hospitalier, d'une surface de 2 551 m<sup>2</sup>, est réparti en cinq parcelles cadastrées AV 222, 223, 224, 225 et 226. Il est exploité collectivement par des habitants de Blaye dans le cadre d'un jardinage écologique, favorisant la transmission de savoir-faire, le lien intergénérationnel et la cohésion sociale.

L'association « Les Jardins Partagés du Saugeron » constitue aujourd'hui, par leurs actions, un exemple concret de la signification de l'engagement citoyen. Retraités, familles, jeunes de l'Adapei, habitants et enfants s'y retrouvent dans une ambiance conviviale. Des pratiques agricoles douces et biologiques y sont privilégiées, avec également des actions solidaires et éducatives.

Par courrier du 21 mai 2024, le Centre Hospitalier de Blaye a proposé la cession des parcelles à la commune, pour un montant de 6 635 €.

Afin de pérenniser ce projet, la Ville souhaite procéder à cette acquisition.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'acquisition des cinq parcelles cadastrées AV 222-223-224-225 et

226 d'une surface totale de 2 551 m<sup>2</sup> au prix de 6 635 € ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents afférents.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal M57 : chapitre 21 et article 2111.

La commission n°7 (Urbanisme / Habitat / Revitalisation Urbaine / Mobilités / Patrimoine Urbain Et Fortifié) s'est réunie le 7 mai 2025 et a émis un avis favorable.

La commission n°6 (Finances) s'est réunie le 12 mai 2025 et a émis un avis favorable.

**Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 23/05/25  
Identifiant de télétransmission : 033-  
21330058500014-20250520-75545-DE-1-1

le Secrétaire de séance,  
Monsieur Michel EYMAS



Pour le Maire empêché,  
Madame Béatrice SARRAUTE

